BOVES

La Roche Dorée de Boves
13, Begnine Bernard - 80440 BOVES
Tél. : 0674358630 (tel:0674358630) - Email : yann.celos@orange.fr (mailto:yann.celos@orange.fr)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 1 km
- La Noye rive gauche

Canaux de Boves secteur communaux : 1,8 Km

Etangs : 17 hectares
- Etangs A Carpodrome
- Etang Antoine Carpodrome
- Etang C
- Marais Saint Nicolas
- Petit Etang
- Etang pont Prussien
- Canaux de Boves

Etang de la Réserve Naturelle, pêche avec remise à l'eua obligatoire, attention au réglement.

Membres du bureau

Président
CELOS Yann

Vice-Président
CATOIRE Bruno

Trésorier
DELARACE JOSE

Secrétaire
BOUTHORS Catherine

Types de pêche pratiqués

Services

Présentation

L'association "La Roche Dorée" vous permet de pêcher dans plusieurs étangs représentant environ 18 hectares.,

La pêche aux leurres en no-kill vous permettra de silloner deux beaux étangs face à la plus petite réserve naturelle de France.

Deux carpodromes sont à votre disposition pour la pêche à sensations en No-kill, ,
Afin de préserver les poissons bourrcihes interdites, hameçon ardillons écrassés.

Vous pouvez également pêcher
en rivière de première catégorie sur la Noye
en rivière de deuxième catégorie sur l'Avre (domaine public).

Des règlements sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	110.00€	91.00€	26.00€	40.00€	7.00€	15.00€	35.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Atout pêche 80 - **Mr Cyril Robin** - 67, Thuillier Delambre, - 80136 Rivery -
Terres & Eaux - 20, Avenue Philéas Fogg - Pôle Jules Verne - ZAC de la Croix de Fer - 80440 BOVES -

Réglement

LA ROCHE DOREE ; Conditions de pêche
Sur tout le domaine de l'AAPPMA « La Roche Dorée de Boves»
Pêche de nuit interdite, Pêche et amorçage en bateau interdits, bateau amorceur interdit .

ETANGS ALLEE FULGENCE :
Remise à l'eau immédiate des carpes, tanches et carassins.
INTERDICTIONS :
Leurres, cuillers, poissons morts maniés, vers maniés
Pêche aux appâts flottants (Pain, pellets, croquettes, bouillettes....), tresse .
Etang A
Pêche à carpe en no kill, sans ardillon,
limitation à 1 canne du 1er avril au 30 septembre.
Tapis de réception conseillé.
Pêche en batterie interdite.
Avertisseur sonore interdit.
Bourriches et sacs de captures interdits.
Pêche aux carnassiers uniquement aux vifs, 2 cannes autorisées à proximité du pêcheur. **:**
Etang Antoine :
Pêche à carpe en no kill, sans ardillon,
limitation à 1 canne du 1er avril au 30 septembre.
Tapis de réception conseillé.
Pêche en batterie interdite.
Avertisseur sonore interdit.
Bourriches et sacs de captures interdits.
Pêche aux carnassiers uniquement aux vifs, 2 cannes autorisées à proximité du pêcheur.
Etang C : 2 cannes autorisées à proximité du pêcheur.

MARAIS St NICOLAS ET PONT PRUSSIEN :
Pêche aux leurres, en pêche no kill autorisée avec remise à l'eau immédiate des prises, pendant les dates d'ouverture. Dans ce cas de figure le pêcheur pratique exclusivement avec 1 canne aux leurres (pas de canne aux vifs en plus) Pêche à 4 cannes dont 2 aux carnassiers.

LA NOYE parcours de 1ére catégorie:
De la cabane des pêcheurs au pont du Paraclet, rive gauche. Ouvert durant la période de pêche en première catégorie, tous les jours toutes techniques.

BOVES

La Roche Dorée de Boves
13, Begnine Bernard - 80440 BOVES
Tél. : 0674358630 (tel:0674358630) - Email : yann.celos@orange.fr (mailto:yann.celos@orange.fr)

Fiche Parcours

Etang Pont Prussien

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 5.57 Ha

Type(s) de pêche :

Services :

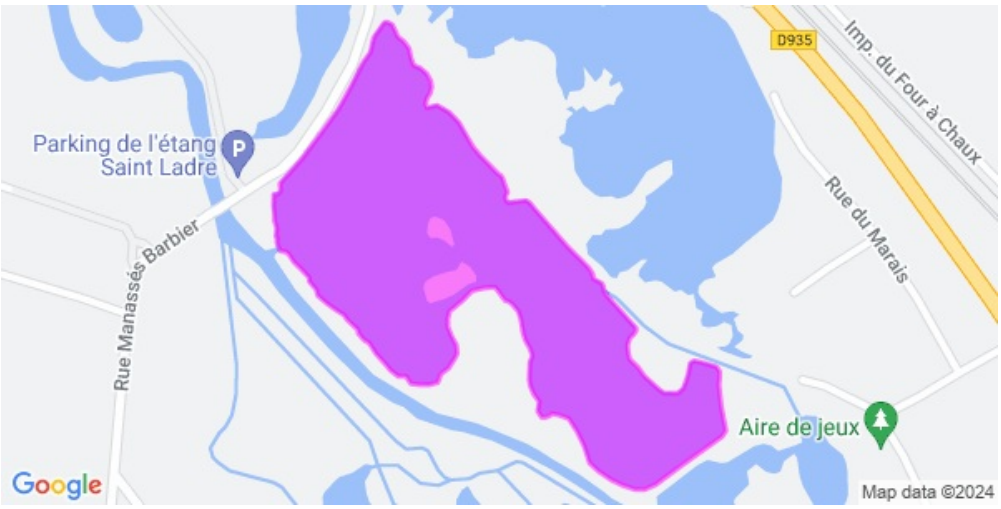

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche aux leurres en **NO KILL**
4 cannes dont 2 aux carnassiers.
Pour les carnassiers, respect des dates légales

Sont interdits:
- Si pêche aux leurres, pas de canne au vif
- Bateau amorceur
- Pêche en bateau
- Pêche de nuit

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie